



Problème entre France Travail et la CAF

Par **IB26**, le **09/07/2025** à **12:52**

Bonjour,

Je viens d'avoir la CAF et France Travail au téléphone. Je suis bloquée pour toucher mes droits au RSA car j'ai un reliquat de 80 jours d'ASS dont je ne peux pas bénéficier car je suis en micro-entreprise. En effet, j'ai cumulé 3 mois d'ASS avec ma micro-entreprise et je n'ai pas le droit des toucher mes 3 derniers mois restants à cause de mon activité freelance.

La CAF me dit qu'il faudrait que ce reliquat soit neutralisé pour que je puisse toucher le RSA. Mais France Travail ne peut pas passer le reliquat à zéro. Du coup je me retrouve sans ASS ni RSA.

J'ai 477€ de loyer à payer seule, et en micro-entreprise, mon chiffre d'affaire mensuel est d'en moyenne 250€ par mois.

Mon APL passe à 118€ ce mois-ci mais ce n'est pas suffisant dans ma situation.

Que puis-je faire ? Que dit la loi dans mon cas ?

Merci d'avance pour votre réponse !